

Saint-Péver

Bulletin municipal – Décembre 2014



Pascale Le Yan, Josiane Le Guénniou, Hélène Allainguillaume, Gaëlle Menou
Guy Moisan, Pascal Boulevard et Pascal Martin
Stéphane Jouan, Françoise Keryer, Guillaume Thoraval et Jean Jourden.

Le nouveau conseil municipal a été installé, en présence d'une petite dizaine de personnes. Jean Jourden, maire sortant, était également le doyen de l'assistance. C'est donc lui qui a demandé à l'assemblée, des candidats à l'élection du maire. « *Pour le poste de maire, est ce qu'il y a d'autres candidats ? Je veux bien laisser ma place !* » Le vote à bulletins secrets a été unanime. Jean Jourden a été réélu maire pour un second mandat.

1er adjoint, Guy Moisan ; 2eme adjoint, Pascal Martin ; 3eme adjointe, Pascale Le Yan.

Jean Jourden a remercié son conseil de la confiance qui lui était accordée. « *Pour les nouveaux, je vous souhaite la bienvenue au club ! On a fait un super-mandat, on va essayer de travailler aussi bien* ».

*Le maire Jean Jourden et les conseillers municipaux vous adressent
leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.*

***Bonne Année 2015
Bloavezh Mat***



Le maire Jean Jourden et les trois adjoints Guy Moisan, Pascale Le Yan et Pascal Martin

« Je vous remercie de la confiance que vous nous avez renouvelée à moi et mon équipe en mars dernier. Nous proposons une liste sans étiquette, pour poursuivre les projets dans la continuité des actions engagées lors du précédent mandat. Cette liste est composée d'hommes et de femmes représentant une équipe dynamique et à l'écoute de la population pour défendre les intérêts de chacun. Nous avons souhaité des candidats répartis sur l'ensemble du territoire communal avec l'arrivée de quatre nouveaux colistiers. La moyenne d'âge est de 44 ans. »

Les nouveaux :



Gaëlle Menou : 29 ans
Secrétaire - maman de 2 enfants dont Tristan né en Août dernier. Réside à Saint-Péver, Pen ar hoat, depuis 2012.



Hélène Allainguillaume : 31 ans
Ouvrière en agro-alimentaire, mariée et mère de 2 enfants, réside à Saint-Péver, Kernaour, depuis 10 ans.



Josianne Le Guenniou : 58 ans
Adjoint administratif dans l'éducation nationale, mariée et mère de 2 enfants, réside à Saint-Péver, Kernaour, depuis 1985.



Stéphane Jouan : 47 ans
Marié, un enfant. Professeur documentaliste. Propriétaire au bourg depuis 2001 et résidant à Saint-Péver depuis 2003.

« La démographie de la commune est en progression. J'ai eu la joie de célébrer 3 mariages et je salue les 10 nouveaux bébés qui ont eu la bonne idée de naître à Saint-Péver encore cette année - félicitations aux heureux parents. Je rends hommage à ceux qui nous ont quittés - tout particulièrement Vanessa (présidente de l'amicale en 2012-2013, maman d'Aziliz, de Nolwenn et de Gwendal), Jeannine (présidente du Club pendant de nombreuses années) et Marie notre doyenne. » Nous avons aussi une pensée pour ceux qui souffrent ou qui sont dans la difficulté. Je souhaite à tous une très bonne année 2015. Qu'elle voie la réalisation de tous vos vœux. Pour notre part, nous mettrons toute notre bonne volonté au service de la commune. Enfin, je vous convie à la cérémonie des vœux qui se tiendra à l'espace socio-culturel le samedi 10 janvier à 19h00. Le vin d'honneur sera suivi comme chaque année d'un repas servi à la salle polyvalente pour ceux qui le souhaitent. »

Les Vœux 2014

La Cérémonie des Vœux a eu lieu le samedi 11 janvier à 19h00 à l'Espace Socio Culturel. Un vin d'honneur était suivi d'un repas à la salle polyvalente.

Jean Jourden a tout d'abord eu une pensée pour les personnes de la commune qui nous ont quittés. Il a remercié toutes les forces vives de la commune qui contribuent à son dynamisme. Il s'est dit heureux d'avoir oeuvré, pendant ce mandat, entouré d'une équipe municipale qui a toujours travaillé dans la sérénité et la bonne entente.



Réne Guillou, président de la communauté de communes a ensuite longuement parlé de divers sujets préoccupants, concernant l'intercommunalité et les nouvelles compétences qui lui échoient, du rôle des maires, de la place des petites communes, de l'importance d'accepter un impôt équitable si l'on veut garder notre système de couverture sociale, notre aide aux personnes âgées, notre système hospitalier, notre école gratuite, nos routes qu'il faut sans cesse entretenir... quitte à tout voir devenir payant ... *"Tout est politique, a-t-il ajouté, qu'on le veuille ou non, on ne peut y échapper."*

Les 5 bébés nés en 2013 se sont vus offrir un arbre fruitier. Il s'agit d'Anna Madec, née le 9 décembre, de Eloan Le Gall né le 19 octobre, de Sasha-Manoa Gailledrat, née le 23 juin, de Lily-Rose Camus, née le 13 juin et de Emmy Le Moign, née le 17 janvier.



Une centaine de convives ont pris part au repas servi par le traiteur "l'Oasis" dans une ambiance très festive. Plusieurs chanteurs ont rivalisé de talent pour animer cette soirée.

Les vœux aux doyens



Henri fêtera ses 90 ans en mai prochain. Le regard est toujours aussi pétillant. Les jambes se font moins "*solides*". "Je ne peux pas sortir en ce moment. Le temps est trop pourri !" Henri n'est toujours pas allé chez le médecin : "*C'est le médecin qui vient chez moi !*" Henri s'est vu offrir un coffret de bonnes bouteilles. Eliane a sorti les coupes, les galettes des rois et les photos de vœux des années passées - photos qu'elle tire elle-même sur son imprimante.

Rendez-vous est pris pour fêter les 90 ans le 19 mai. Chacun est reparti avec sa boîte de chocolats.

Jean Jourden, accompagné de Guy Moisan et Pascal Martin ont présenté les vœux de la municipalité à la nouvelle doyenne. A ses côtés Joëlle et Jean-Pierre ainsi que Guy et Marie-Paule. Marie Mordelet, née Guégan, a fêté ses 90 ans en Septembre dernier. Veuve à 45 ans, elle n'a pas quitté son village de Goazilliou afin d'assurer la continuité du travail à la ferme jusqu'à sa retraite en 1988. Actuellement en repos à la résidence "Kerrano" à Grâces, elle reçoit très souvent la visite de sa famille - ses 5 enfants, 12 petits enfants et 30 arrière petits enfants dont la petite dernière Capucine née le 19 janvier 2014.



Décès de notre doyenne

Marie Guégan est née en septembre 1923 à Plésidy. Elle a épousé Paul Mordelet en 1946. Paul est décédé en 1969. Sentant la mort très proche, elle a souhaité revenir voir sa maison. Elle s'est éteinte paisiblement le lendemain dans l'après-midi entourée de ses enfants.



Notre doyen Henri fête ses 90 ans



"Comme promis lors des vœux, le maire Jean Jourden, accompagné de ses adjoints, ont tenu à fêter les 90 ans du doyen de la commune. Henri Le Borgne est doyen depuis 2009. Les sorties se font plus rares et le jardinage moins assidu mais l'œil est toujours vif et l'humour toujours présent. Henri ne retourne plus les cailloux pour les faire sécher mais il "*creuse des rigoles pour faire rigoler l'eau*". Un moment très convivial.

Budget Primitif 2014

La commune a voté son budget primitif en avril dernier. Il fixe l'essentiel des recettes et des dépenses de l'exercice à venir; c'est donc un acte de prévision. Le budget d'une collectivité se divise en deux sections : la section de fonctionnement regroupant les dépenses et les recettes courantes ou régulières nécessaires (charges de personnels, charges à caractère général, subventions aux associations...) et la section d'investissement regroupant les dépenses et les recettes qui affectent la composition du patrimoine de la collectivité.

Le compte administratif ne sera voté que l'année qui suit et retracera les dépenses et recettes réelles de la collectivité.

Fonctionnement			
	2013	2013	2014
Dépenses	Prévisionnelles	Réalisées	Prévisionnelles
Charges à caractère général	95.623,00€	81.687,92€	92.959,00€
Charges de personnel et frais assimilés	104.593,00€	92.183,07€	107.115,00€
Atténuation de produits	4.740,00€	3.792,00€	4.000,00€
Autres charges de gestion courante	30.137,00€	26.100,85€	28.316,00€
Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	6.000,00€	5.489,00€	6.500,00€
Charges exceptionnelles	50,00€	-----	50,00€
Dépenses imprévues	19.914,00€	-----	-----
Total des dépenses réelles	261.057,00€	209.253,00€	238.940,00€
Virement sur section d'investissement	5.000,00€	-----	44.590,96€
Opération d'ordre de transferts entre sections	-----		
Total des dépenses de fonctionnement	266.057,00€	209.253,00€	283.530,96€
Recettes	Prévisionnelles	Réalisées	Prévisionnelles
Produit d'exploitation	11.520,00€	14.398,21€	11.450,00€
Impôts et taxes	115.696,00€	112.450,30€	113.953,00€
Dotations, subventions et participations	117.337,00€	119.979,95€	113.089,00€
Autres produits de gestion courante	20.000,00€	23.168,15€	20.000,00€
Produits financiers et exceptionnels	1.504,00€	2.020,13€	3,00€
Atténuation des charges	-----	97,87€	-----
Total des recettes réelles et ordres	266.057,00€	272.114,61€	238.495,00€
Excédent antérieur reporté	-----	-----	25.035,96€
Total des recettes de fonctionnement cumulées	266.057,00€	272.114,61€	263.530,96€

Investissements				
	2013	2013	2013	2014
Dépenses	Prévisionnelles	Réalisées	Restes à réaliser	Prév. + R à r
Remboursements d'emprunts	18.000,03€	17.325,75		17.000,00€
Effacement de réseau	-----	-----		83.000,00€
Cimetière	10.000,00€	8.500,00	1.500,00€	10.000,00€
Boulodrome	2.542,50€	-----	2.542,50€	2.542,50€
Bâtiments communaux	12.566,00€	2.691,00	9.875,00€	62.875,00€
Mobilier et matériel	15.212,75€	5.595,63€	9.400,00€	27.400,00€
Ecole	-----	-----		7.200,00€
Travaux de voirie	124.250,00€	1.893,27€	122.356,53€	132.356,53€
Total des dépenses d'investissement	182.571,18€	27.505,85€	152.674,035€	342.374,03€
Recettes	Prévisionnelles	Réalisées		Prévisions
Excédents de fonct. capitalisés	53.747,84€	53.747,84€		37.825,21€
emprunts	35.000,00€	-----		105.259,04€
F.C.T.V.A. *	12.000,00€	12.090,70€		21.893,00€
Subventions d'investissement	5.874,00€	-----		17.957,00€
Amortissement SDE	-----	-----		-----
Prélèvements section de fonct.	5.000,00€	-----		44.590,96€
Solde d'exécution positif reporté	70.949,34€	-----		114.848,82€
Total des recettes cumulées	182.571,18€			342.374,03€

** Récupération de la TVA sur des dépenses d'investissement réalisées 2 années auparavant*

Résultats 2013

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	209.253,44€	Dépenses	27.505,85€
Recettes	272.114,61€	Recettes	71.405,33€
Solde	+ 62.861,17 €	Solde	+ 43.899 €
Résultat final = + 106.760,65€			

Subventions aux associations

Ass. Extérieures	Subv 2013	Subv 2014	Ass. Communales	Subv 2013	Sub 2014
ADMR	40.00 €	40.00 €	Amicale	1400.00 €	1200.00 €
AFSEP	30.00 €	30.00 €	Chasseurs	150.00 €	150.00 €
Banque alim.	126.00 €	78.00 €	Foot	150.00 €	150.00 €
Croix Rouge	20.00 €	20.00 €	Club	150.00 €	150.00 €
Ligue Cancer	40.00 €	40.00 €	Restudo	150.00 €	150.00 €
Leucémie Espoir	40.00 €	40.00 €	FNACA	50.00 €	50.00 €
Prévention routière	30.00 €	30.00 €			
Prot. civile	20.00 €	20.00 €			
Comice Plouagat	130.00 €	130.00 €			
Restos du Coeur	40.00 €	40.00 €			
PLB	40.00 €	40.00 €			
Total	556.00 €	508.00 €	Total	2050.00 €	1850.00 €

Echos du Conseil Municipal

Réunion du 24 janvier 2014

• **Création d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet entre la commune de SAINT-PEVER et la commune de BRELIDY.** *Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes-d'Armor est chargé du recrutement et de la gestion de ce poste occupé actuellement par notre secrétaire de mairie. Collectivité de Saint-Pever : 19 heures soit 54,28% et Collectivité de Brélidy : 16 heures soit 45,72%*

• **Tarifs du Columbarium - applicables au 1er janvier 2014 : 15 ans : 250,00 € /// 30 ans : 500,00 €**

Conseil municipal du samedi 29 mars 2014

• **Election du Maire :** *Jean Jourden*

• **Election des Adjoints :** *Guy Moisan, Pascal Martin, Pascale Le Yan*

Conseil municipal du 4 avril 2014

• **Création des différentes commissions :**

- **Urbanisme - Environnement et aménagement rural - bâtiments communaux**
J. Jourden, G. Moisan, F. Keryer, P. Martin, P. Le Yan, S. Jouan, J. Le Guenniou, H. Allainguillaume
- **Ecole - Garderie - Cantine - Personnel - Rythmes scolaires**
J. Jourden, G. Moisan, P. Le Yan, S. jouan, J. Le Guenniou, H. Allainguillaume G. Menou, G. Thoraval
- **Routes - Réseaux – assainissement**
J. Jourden, P. Martin, G.Moisan, G. Thoraval, P. Boulevard

- **Appels d'offres - ouverture des plis - finances**
J. Jourden, G. Moisan, F. Keryer, P. Martin, P. Le Yan, J. Le Guenniou
- **CCAS** : *H. Allainguillaume, G. Menou, P. Le Yan, G. Moisan*
membres extérieurs : *Elise Moisan, Annick Raoult, Jean Lallier, Michel Flohic*
- **Commission Communications**
G. Menou, G. Moisan, S. Jouan, H. Allainguillaume
- **Communauté des communes** : *J. Jourden, G. Moisan*
- **Syndicat départemental d'énergie** : **titulaire** : *G. Thoraval* **remplaçante** : *F. keryer*
- **Syndicat d'eau d'Avaugour** : *J. Jourden, P. Le Yan, G. Moisan*
- **Comice agricole** : *G. Thoraval, P. Le Yan, G. Moisan*
membres extérieurs : *Jean François Le Guenniou, Angélique Gautier*
- **Correspondant sécurité routière** : *H. Allainguillaume*
- **Correspondant défense** : *J. Jourden*

• **Indemnité accordée au maire** : *646,25 euros brut*

• **Indemnité accordée à chaque adjoint** : *250,90 euros brut*

Conseil municipal du 23 avril 2014

• **Vote du budget** : *(voir détail page...)*

• **Effacement des réseaux**: *La pré-étude porte sur l'effacement des réseaux basse tension / éclairage public / téléphone est liée à l'effacement HTA d'ERDF. Le chiffrage estimé pour ces travaux est de 177 650,00 € H.T. dont 83 850,00 € H.T. à la charge de la commune.*

• **Ecole** : *Renseignements pris concernant l'éventualité d'achat d'un "modulaire" - Le prix est d'environ 50.000,00 euros pour un modulaire de 50m2.*

• **Chapelle d'Avaugour** : *Le Conseil Municipal souhaite que l'Association des Bâtiments de France soit contactée afin de définir les travaux à réaliser pour la réfection de la porte d'entrée et du support de cloche.*

Conseil municipal du 23 mai 2014

• **Recrutement Secrétaire de Mairie pour les services communs Saint-Péver / Brélidy** : *Monsieur Nicolas GUEGAN a été désigné pour assurer cette mission au grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2014. (Saint-Pever : 19 heures et Brélidy : 16 heures)*

• **Ecole** : *Dans sa délibération du 29 novembre 2013, la commune avait opté pour une mise en place des activités périscolaires les mardis et vendredis de 15 heures à 16 heures 30. Cette organisation est maintenue*

• **Isolhabitat** : *Isolation thermique et phonique des bâtiments communaux par "soufflage". Des informations complémentaires seront demandées auprès du service Ecogénr du Pays de Guingamp avant de valider l'intervention d'Isolhabitat sur la commune.*

• **Subvention 2014 pour l'Amicale Laïque de Saint-Péver** : *La subvention annuelle de 1200,00 euros est renouvelée. Cette subvention sera versée en deux fois - 600 euros pour la période de janvier à juillet et 600 euros pour la période de septembre à décembre.*

• **Délégations aux commissions inter-communales**:

- **Développement économique / emploi** : *Guy MOISAN - suppléant Pascale LE YAN*

- **Enfance-Jeunesse** : *Pascale LE YAN , Josiane LE GUENNIU*

- Environnement : *Pascal MARTIN , Guillaume THORAVAL*
- Affaires Sociales, services à la population : *Josiane LE GUENNIU - suppléant Gaëlle MENOU*
- Politique Culturelle : *Françoise KERYER - suppléant Pascal BOULVARD*
- Politique Touristique/Communication : *Guillaume THORAVAL - suppléant Pascal BOULVARD*
- Développement Local : *Hélène ALLAINGUILLAUME - Suppléant Françoise KERYER*
- Bâtiments/Equipements Communautaires/Travaux : *Guy MOISAN - suppléant Stéphane JOUAN*
- Protection des Territoires et Ressources Naturelles : *Françoise KERYER – Sup. Stéphane JOUAN*
- Sports/Loisirs : *Stéphane JOUAN - Suppléant Hélène ALLAINGUILLAUME*

Conseil municipal du 26 juin 2014

- Subventions 2014 pour les Associations : *(voir pages précédentes)*
- Point sur les travaux des routes : Programme 2014 réalisé par la DDTM

VC N°6 de Belle Fontaine : <i>35.807,50 €</i>	VC N°6 Belle Fontaine : <i>11.797,50 €</i>
VC de Park Kergouriou : <i>9.357,00 €</i>	VC de Park Penquer : <i>6.610,00 €</i>
VC de Park Penker : <i>2.907,50 €</i>	VC N°10 d'Avaugour : <i>8.568,50 €</i>
Montant HT : <i>75.048,00 €</i>	TVA 20% : <i>18.009,60 €</i>
Montant TTC : <i>89.757,41 €</i>	

- Présentation devis "arasement d'accotements et curage de fossés" par l'entreprise SARL Moisan et Fils : *Chantier Belle Fontaine - 3.248,70 € HT (3.8898,44 € TTC)*
- Appel d'offre pour 700 tonnes de béton bitumeux qui seront répartis entre les différentes voiries en fonction de leur état.
- Effacement des réseaux (SDE) : *Présentation d'une pré-étude et chiffrage sommaire du projet d'effacement des réseaux à réaliser au centre bourg de Saint-Pever (4 tranches).*

	Basse tension (montant H.T.)	Eclairage public (montant H.T.)	Téléphone (montant H.T.)
- Tranche 1	124.700,00 €	27.400,00 €	26.300,00 €
- Tranche 2	64.300,00 €	15.300,00 €	11.000,00 €
- Tranche 3	(travaux SDE)	(pas de réseau EP)	5.850,00 €
- Tranche 4	(pas de réseau BT)	(pas de réseau EP)	2.400,00 €

Conseil municipal du vendredi 5 septembre 2014

- Ecole : *Projet de recrutement d'une personne en CUI-CAE pour l'école publique de Saint-Pever. Le CUI-CAE est un "emploi aidé", pris en charge par l'Etat à hauteur de 85 % du salaire brut sur une durée hebdomadaire fixée à 20 heures.*
- Ecole : *Achat de fournitures pour les TAP pour un montant de 206,76 euros*
- Ecole : *Nécessité de revoir les sanitaires dans la classe maternelle ; présentation du devis de Ty Diskant de Saint-Pever. Le conseil municipal, après avoir étudié ce devis décide de solliciter d'autres devis pour comparer les prix.*
- Voirie communale : *Une convention constitutive d'un groupement de commandes ; marché public relatif au programme de voirie 2014 à été signée le 16 juillet 2014 entre les mairies de Saint-Pever, Lanrodec et Bringolo.*

Pour SAINT-PEVER, seul la VC n°6 de Belle Fontaine est concernée par le programme de voirie 2014 - longueur approximative 1040 m - l'entreprise COLAS a été retenue pour réaliser le programme de voirie 2014 sur la VC n°6 de Belle Fontaine en Saint-Péver pour un montant de 33.176,40 HT soit 39.811,68 T.T.C.

- **Voirie communale :** Reprise d'enrobés à Belle Fontaine par l'entreprise COLAS pour un montant de 3.187,50 € H.T. soit 3.825,00 € T.T.C. - Le devis comprend une découpe de chaussée, ouverture de tranchée au tractopelle, pose de drain DN100 (100ml environ), remblai 20/40, géotextile, 0/31.5 et compactage, réfection enrobée avant tapis ; Rabotage de chaussée pour engravure (Belle Fontaine le long des enrobés de l'année dernière et chaque carrefour moins la longueur prévue au marché (12 ml).

- **Logement communal :** Le logement situé au 3, route d'Avaugour est libre et ouvert à la location. Quelques remises en état sont nécessaires.

- **Bâtiments communaux :** les vestiaires du terrain de foot ont été dégradés. Les dégâts ont été occasionnés par des jets de pierre sur un carreau donnant sur les douches des vestiaires. La porte extérieure donnant sur la buvette a été dégradée à coups de pied. Les néons au-dessus du bar de la buvette ont été brisés. Le barillet de la porte des toilettes des vestiaires a été dégradé. Il a été sorti de son logement et il n'a pas été retrouvé sur les lieux. Un dépôt de plainte a été adressé à la gendarmerie le 30 août 2014. Il est proposé de retirer le talus et mettre du grillage à la place afin que le vestiaire soit visible et ainsi dissuader les actes de délinquance sur les vestiaires.

- **Bâtiments communaux :** isolation par l'entreprise Isolhabitat - Cette entreprise, mandatée par le groupe Total dans le cadre du rachat des certificats d'énergie, se propose d'isoler les bâtiments publics à moindre coût pour les collectivités, seul la T.V.A. reste à financer. L'isolation des bâtiments se fait par soufflage en déposant un matelas homogène d'isolant en flocons à l'aide d'une machine à souffler.

- **Participation voyages scolaires :** Rappel de la décision prise lors de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2011 et qui était la suivante : « DECIDE d'allouer une subvention de 50€ aux enfants de la commune qui partent en voyage scolaire avec leur collège. Cette subvention est limitée à un voyage scolaire par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement produit par l'établissement scolaire. » Trois demandes ont été présentées en mairie pour l'année 2014.

Conseil municipal du vendredi 14 novembre 2014

- **Tondeuse à gazon:** Les Ets Le Moal SARL sont retenus pour l'achat d'une Tondeuse Gianni Ferrari TG 300 DW pour un montant TTC de 16.032,00 € (TVA : 2.672,00 €).

- **Auto laveuse :** La proposition de Monsieur Jérôme FLAGEUL pour une Auto laveuse à batterie ETB 4045 S (Rouge) est retenue pour un montant TTC de 3.240,00 € (TVA 510,00 €) avec un jeu de lamelles offert (valeur 130,00 €).

- **Taxe d'aménagement :** La commune avait instauré la « Taxe Locale d'Équipement ». Cette taxe, calculée par les services de l'Etat, était prélevée auprès des propriétaires construisant ou rénovant un bâtiment quel qu'en soit l'usage ou la taille. La loi de finances 2014 a intégré la possibilité d'exonérer les installations de petite surface non habitables, tels que les abris de jardin de plus de 5 m². Dans ce cadre, l'assemblée municipale approuve l'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable.

Prime de fin d'année : Approbation à l'unanimité d'offrir un bon d'achat de 50,00 € aux agents de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Colombarium

Pose du columbarium 13 cases par l'entreprise LE MADEC Serge
Granit Breton Rose de la Clarté - Portes en noir d'Afrique - deux cache pots en granit noir offerts
6.895,48 € HT soit 8.247,00 € TTC.



Mise en place du columbarium 22 janvier 2014

Voirie



Réception des travaux de voirie 2014 :
Le marché s'est effectué dans le cadre d'un groupement de commandes entre Saint-Péver, Lanrodec et Bringolo. La route concernée pour Saint-Péver est la route de Belle Fontaine - une voie fortement utilisée par les camions pour livrer les exploitations agricoles. Elle était donc très endommagée et il était urgent d'intervenir. Les travaux de

bitumage ont été réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant TTC de 39.717,06 €. L'arasement des accotements a été réalisé par la SARL Moisan & Fils pour un montant TTC de 3.898,44 €. Pour mémoire le programme de voirie 2013 que nous avons terminé début 2014 - groupement de commande Saint-Fiacre / Saint-Péver et réalisés par l'entreprise SPTP Ploufragan - se montait à 98.932,02 € TTC.

Achat d'une auto laveuse

Depuis la dernière rentrée scolaire, les repas ne sont plus cuisinés sur place mais livrés par l'entreprise RESTCO. L'emploi du temps de Jannie s'en est donc trouvé modifié. Outre son emploi à la cantine - réception des plats, préparation de la salle, rechauffage éventuel des plats... - elle se voit confier le nettoyage de la salle polyvalente auquel elle consacre 2 heures le lundi et 1 heure le mardi. A cette fin, la commune vient d'acquérir une auto-laveuse de marque ONYX - livrée fin novembre - auprès de Gérôme Flageul, ici sur la photo avec Jannie. Cette dernière travaille aussi à l'école avec les maternelles dans le cadre des TAP.





26 convives pour la traditionnelle "rentrée" des anciens combattants et de leurs épouses.
Au menu : melon au porto et barbecue de saucisses... Puis concours de boules ...



Comité AFN

Président : Jean Lallier
Trésorier : Paul Le Lay
Secrétaire : Michel Flohic

Vice-président : Conan Yves
Trésorier-adjoint : Léon Budet
Porte-drapeaux : Honoré Mallégol et Michel Martin



Membres du Comité : Bernabé René - Budet Léon - Conan Yves - Lallier Jean - Lebleu Gilbert - Le Flohic Henri - Le Flohic Michel - Le Lay Paul - Le Pennec Gérard - Mahé André - Mallégol Honoré - Martin Michel - Oizel Roger - Thoraval Ida - Thoraval Michel.

Jean Lallier est délégué départemental pour la FNACA et responsable adjoint du secteur de Guingamp.

Chaque année le Comité commémore le 19 mars 1962 - fin des combats en Afrique du Nord avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts. A cette occasion, les membres du Comité et leurs épouses sont conviés à un repas. Une journée de l'amitié est prévue pour les adhérents en Septembre/Octobre (grillades, boules...)

Le Comité participe aussi aux cérémonies du 8 mai marquant la fin de la deuxième guerre mondiale et du 11 Novembre qui commémore l'armistice signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marquant la fin des combats de la première guerre mondiale (1914-1918).

Le Club d'Avaugour

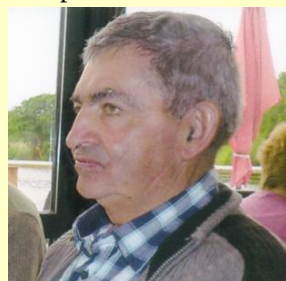
« A notre grand désarroi, nos rangs s'amenuisent inexorablement d'année en année et ce pour raison de santé, de décès mais aussi de départ tout simplement. Malgré le bon dévouement du dernier « carré » en place, il ne fait pas de doute qu'un sursaut est nécessaire pour la survie de cette association ô combien utile sur le plan humain.



Restons optimistes et gageons que cette nouvelle année 2014 nous apportera ce renouveau dont nous avons bien besoin. Le Club tient à remercier les instances communales pour l'octroi de la subvention qu'elles nous accordent et également pour la mise à disposition de la salle polyvalente lors des goûters du mardi. Le bureau présente ses vœux les plus chaleureux à toutes et à tous pour l'année nouvelle. » Ces paroles datent d'il y a un an. Une prémonition qui s'est révélée exacte. Deux piliers du club nous ont quittés cette année – Jeannine présidente du Club depuis 2005 et André

Vishouarn qui a tenu tour à tour les postes de secrétaire et trésorier depuis 2004. Le dernier « carré » espère que cet

appel ne restera pas lettre morte et n'entend pas baisser les bras.



Le Club cherche un nouveau souffle. Persuadés que le maintien du Club est indispensable pour recréer du lien entre les personnes du « troisième âge » un mini bureau s'est constitué *« afin de restaurer et dynamiser l'association – une liste d'adhésion est désormais ouverte concernant la nouvelle année 2015. Les personnes qui désirent rejoindre le Club seront les bienvenues, sans limite d'âge ni de lieu de résidence. Une assemblée générale se tiendra dans le courant du mois de Janvier. Contacts pour informations et inscriptions : Jean Lallier (02 96 21 41 58) Gilbert Lebleu (02 96 21 42 43) et René Thoraval (02 96 13 11 24) »*



Première sortie du Club -1977- Dinan, Créhen et Saint-Malo (photo Annick Raoult)

Préparatifs du pardon de Restudo en images





Le pardon

Quand il fait beau, tout est beau. L'édition 2014 du pardon de Restudo a été particulièrement réussie, laissant une équipe d'organisateurs fatiguée, mais pleinement satisfaite. La nouveauté, cette année, était la soirée disco-tantad programmée le samedi soir et non le dimanche soir; elle a attiré 200 personnes. Pas de modification pour la journée du dimanche, qui a débuté par le défilé du bourg jusqu'à la chapelle, où s'est déroulée la messe animée par les trompes de chasse du Rallye d'Avaugour. De très nombreux spectateurs ont ensuite suivi la baignade des chevaux, un vrai spectacle que les bénévoles préposés au repas n'ont pas eu le loisir de suivre. Ils ont servi 700 convives. De nombreuses animations ont été proposées l'après-midi, parmi lesquelles un concours de boules qui a rassemblé 87 doublettes. Près de 1000 personnes ont pris part à la fête !



Chasseurs



Président : Stephen Disserbo

Vice-Président : Cédric Cocguen

Trésoriers : Gurvan Coatrieux et Mickaël Morvan

Secrétaires : Damien Camus et Lenaïck Camus

La traditionnelle fête des chasseurs se tiendra le 23 Août 2015. En association avec le Rallye d'Avaugour, un repas ouvert à tous sera organisé le 18 avril. Le repas des propriétaires n'a pas pu avoir lieu en 2014 mais il y en aura un, sans faute, dans le courant du 1^{er} Trimestre 2015.

Amicale Laïque

Virginie Chappe : présidente
Karine Carré : trésorière
Cendrine Grabit : secrétaire

Morgane Le Gall : présidente adjointe
Véronique Tanguy : trésorière adjointe
Stéphanie Trubuilt : secrétaire adjointe



L'Assemblée Générale s'est tenue le 26 septembre en présence de Mr Hervé Bourtourault, délégué général de la Fédération de la Ligue de l'Enseignement. Le bilan financier est très positif puisque l'amicale repart pour la nouvelle année scolaire avec un solde de 5.200,00 euros. L'amicale a financé la fête de Noël, les sorties à Cavan et à "Vivons Perchés", ainsi qu'une partie du spectacle et du pique-nique de fin d'année, sans oublier divers achats (cadeaux, fournitures) et les frais de fonctionnement de l'amicale (banque, assurance, timbres, ligue de l'enseignement). La subvention de 1.200,00 euros accordée par la mairie permet le financement de la piscine.

Tableau des bénéfices des opérations menées sur l'année scolaire 2013-2014			
	Recettes	Dépenses	Bénéfices
Pizzas	835,00	0,00	835,00
Galette des rois	529,10	126,50	402,60
Papiers	355,60	41,20	314,40
Brioches	738,00	415,52	322,48
Chocolats	817,45	649,38	168,07
Ferraille	1105,69	34,05	1071,64
Kermesse	4507,33	2502,80	2004,53
Photos	926,50	647,00	279,50
Total	9814,67	4416,45	5398,22

La plupart des activités sont remises en œuvre pour l'année 2014-2015 - photos de classe, repas tartiflette, vente de brioches, Loto, Bourse puériculture / vêtements / jouets, kermesse... En plus de la vente de pizzas proposée un vendredi par mois, l'amicale innove avec la vente de galettes et crêpes au camion « A la bonne Fran'crêpes » les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois. Une vente de sapins est prévue en partenariat avec GammVert de Bourbriac. Comme l'an passé, le Père Noël viendra sur son âne, apporter les cadeaux aux enfants de l'école. Le traditionnel spectacle de fin d'année et le pique-nique clôtureront cette nouvelle saison.

L'Amicale Laïque remercie chaleureusement les bénévoles qui mettent la main à la pâte toute l'année, à chaque action menée. Sans eux, les projets ne pourraient avoir lieu et l'Amicale ne pourrait fonctionner, ce qui aurait des conséquences non négligeables sur la vie de nos enfants à l'école.

Ecole Angela Duval

Les élèves de l'école Anjela-Duval ont repris le chemin des classes. Les élèves du CP au CM2 ont retrouvé Franck Ouanrimilou, le directeur. L'une des premières sorties de la classe a été organisée pour se rendre au potager afin de se rendre compte des récoltes encore possibles : tomates cerises, courgettes... Les enfants sont très fiers de leur récolte et ils vont désormais procéder à un grand nettoyage du jardin.



Au niveau de l'école, le principal changement sera la mise en place des Temps d'activités périscolaires (Tap), le mardi et le vendredi, de 15 h à 16 h 30.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Garderie				
9h00 – 12h00	Enseignement				
12h00 – 13h30	Repas			repas	
13h30 – 15h00	Enseignement			Enseignement	
15h00 – 16h30	Enseignement	TAP		Enseignement	TAP
	Garderie			Garderie	

Les TAP

La rentrée 2014 est marquée par l'application de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires. Les enfants des écoles primaires publiques vont donc à l'école le mercredi matin et connaissent maintenant les TAP (Temps d'activités périscolaires). Les enfants ne sont pas obligés de participer au TAP; ils peuvent rentrer chez eux. Les enfants de l'école Anjela Duval sont divisés en trois groupes.

Groupe 1 : la petite section. L'animation de ce groupe est assurée par Jeannie avec l'aide de Danielle autour du thème « Grandir ensemble en jouant ». Jeux d'intérieurs et jeux d'extérieurs, jeux calmes, jeux d'actions, de compréhension, de règles... les divers jeux qui sont proposés aident l'enfant à se construire et favorisent sa relation avec les autres - action individuelle, action collective, respecter la règle, apprendre à se contrôler ... Les plus petits font la sieste sous la surveillance de Danielle, puis rejoignent ensuite le groupe généralement dans la cour.



Goupes 2 et 3: Ces deux groupes comprennent les enfants du CP au CM2 et sont pris en charge alternativement par Franck Ouanrimilou et Stéphane Appriou (éducateur sportif diplômé).



Stéphane propose des activités sportives non violentes et sans contact dans lesquelles la démarche collective prime sur la réussite individuelle et le résultat. L'activité sportive va initier une réflexion sur les règles de vie et le respect de l'autre à travers le jeu et le cadre mis en place. « L'enfant a un grand besoin de découverte et d'apprentissage ». Stéphane se propose de traiter les sports traditionnels, comme le



foot, le basket, le hand ... avec une approche pédagogique différente et aussi de faire découvrir de nouvelles pratiques sportives (le tchoukball, le scratchball, le bumball, le poullball, la péréca ...).

Franck Ouanrimilou, s'est lancé avec son groupe, dans la construction d'une voiture télécommandée. Chacun a sa boîte de maquette en pièces détachées. Le montage prendra un certain temps, mais à force de patience et d'observation, tous arriveront au bout du projet. Ensuite ils aborderont la construction d'un objet flottant, autrement dit, un bateau. Mais cette fois avec les moyens du bord - plus de boîte de pièces détachées - il faudra assurer.

La fête du pain

La fête s'est tenue le 29 juillet. 80 convives ont pris part au repas préparé par des produits exclusivement locaux. Les rillettes et verrines de truite ont été préparées par Sophie et Fabrice (surtout Sophie) de la pisciculture de Toul-Borzou. Les œufs ont été offerts par Jocelyne (la doyenne du hameau). Les tomates venaient de chez Sébastien Thoraval. Les pommes de terre provenaient du jardin de Michel Tupigner. Le cochon bien sûr venait de chez Pascal. Quant au vin, c'est Alain (le doyen et chef de village) qui l'offrait pour fêter ses 55 ans. Le Pain - excellent comme de coutume - sortait du four du Danouët, cuit de façon experte par notre boulanger Gilbert.



Classes 4 et 9

71 convives ont pris part au repas organisé par les cinquantenaires à la salle polyvalente de Saint-Péver pour le repas des classes 4 et 9. En tout ils étaient 23 pour la classe 4 et 9 pour la classe 9 - la plus jeune était Chloé Thoraval née 18 février 2014 et le doyen de l'assemblée était Yves Daniel, âgé de 80 ans, habitant Ploumagoar mais né à Saint-Péver. La fête s'est poursuivie jusqu'à l'aube dans une ambiance très festive.



Trieux Football Club



Président : Benoît Steunou
Trésorier : Yves Correc
Secrétaire : Aurélien Gautier

Vice Président : Rodolphe Galardon
Trésorier adjoint : Julien Chevance
Secrétaire adjoint : Cédric Georgelin

Le club compte deux équipes et 30 licenciés. L'équipe A évolue en D3 (responsables Benoît Steunou et Julien Chevance) et l'équipe B évolue en D4 (responsables Yann Loyer et Rodolphe Galardon). Alexandre Galardon est responsable des boissons. Teddy Martin et Jérémy Galardon animent les entraînements. Après des débuts un peu difficiles, la situation s'est stabilisée. L'équipe A se place en milieu de tableau et l'équipe B peine à être au complet pour tous ses matchs. A noter - l'école de foot est en partenariat avec Bourbriac et compte de 20 à 30 jeunes joueurs. Le club annonce un tournoi de futsal (foot en salle) en février et un repas en mars.

Promenons nous dans les bois

Outre les diverses animations qui ponctuent la vie de l'association, du mois d'avril au mois d'octobre, à la découverte du monde végétal et du monde animal qui peuple la forêt, les deux temps forts demeurent la Fête de la Nature et Le Téléthon. Tous les éléments étaient réunis pour que la 3ème fête de la nature soit une réussite comme l'an passé avec 3000 visiteurs. Malgré le beau temps, ce nombre n'a pas été atteint, mais les quelque 2000 personnes qui s'y sont retrouvées ont réellement apprécié les animations liées à la nature. Le



programme était pourtant varié : des randonnées à pied, VTT ou à cheval ; ateliers nature : botanique, biodiversité, bois de cerf, reptiles, amphibiens, observation d'oiseaux, jeux en bois, accrobranche ; ateliers vannerie, céramique, mosaïque, jardin ; balades à poney et à cheval ; exposition de matériel agricole ; tir à l'arc ; et le tout gratuit. Rendez-vous est pris par Jeff, le président de l'association et son équipe de bénévoles pour la prochaine cuvée - seule ombre au tableau, les bénévoles se font de plus en plus rares.

L'église



Les offices se font de plus en plus rares dans les églises de nos communes. Ils sont célébrés pour la plupart par de laïques - bénévoles au service de la communauté paroissiale dont nous voulons ici saluer le travail. A Saint-Fiacre, il y a Solange et Eliane. A Saint-Péver nous avons Edith qui se consacre à cette tâche depuis quelques temps aidée par Françoise de Saint-Adrien. Il y a aussi l'entretien de l'église qu'il faut balayer et dépoussiérer de temps en temps (les chauves-souris ne facilitent pas la tâche) Thérèse et Marie-Claire s'en chargent. Dorénavant, les messes n'auront plus lieu qu'à Bourbriac. C'est regrettable pour les communes de la paroisse mais cela semble inévitable, bien plus simple

et très logique au vu de la fréquentation des églises. Cette crèche de Noël 2013 réalisée par Edith, Thérèse, Marie-Claire et Maurice est donc peut-être la dernière dans l'église de Saint-Péver. Encore merci aux personnes citées ci-dessus.

Le Bar de la mairie

Christian Dubois, jeune retraité de 68 ans a pris la succession de sa fille Késhia au bar de la Mairie. "Avec ma famille je suis en Bretagne depuis 2 ans. J'ai travaillé 15 ans comme ambulancier SAMU aux Hôpitaux de Paris. Après plusieurs concours j'ai terminé mes 6 dernières années comme chef de service au SAMU de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. En retraite depuis 6 ans, le manque d'activités se faisant sentir, j'ai pris la succession du bar. Je



propose une petite épicerie de dépannage (quelques conserves...) - sandwiches, hotdogs. J'offre aussi le service de photocopies et la wifi - dépôt de journaux - possibilité de commander le pain pour le lendemain matin - diffusion des matchs de foot sur grand écran TV (canapé confortable pour visionner les rencontres). Le bar organise un concours de belotte les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois dans la salle des fêtes de la mairie à 14h00 en équipes formées. L'engagement est de 5 euros (avec café, chocolat, gâteaux offerts à la pose). Les lots sont suivant le nombre d'inscrits.

Recensement

Tous les jeunes doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. La mairie remettra une « **Attestation de recensement** » qu'il faudra conserver précieusement. En effet cette attestation sera réclamée pour toute inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée), etc.

Entre la date de recensement et l'âge de 18 ans une Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire. En fin de journée, un « **Certificat de Participation** » est remis à chacun. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Etat civil

Naissances :	Lohan Gautier – 23 novembre Ywann CAMUS - 29 octobre Yoann CAMUS - 29 octobre Tristan Alzetto - 27 août Nolan BLAIS - 30 juin	Florian THOMAS - 13 mai Lenny BIDAL - 05 mai Louna BOULARD - 14 Avril Chloé THORAVALE - 18 février Gwenn LE BAIL - 24 janvier
Décès :	Michel Le Flohic – 1 ^{er} décembre Jeannine Le Guenniou née Le Creurer - 4 juillet Vanessa Brunot née Perennes - 11 mai Marie Mordelet née Guégan - 15 Avril Pieter HIEMSTRA - 11 Avril	
Mariages :	Pierre-Yves ROUXEL et Sonia JOURDEN le 03 mai Frédéric CARO et Angélique GAUTIER le 07 juin Yves Guégan et Hélien ALLO le 12 juillet	

Dernière minute



Livraison par les Ets Le Moal SARL de la Tondeuse Gianni Ferrari TG 300 – (16.032,00 € TTC)

Urbanisme 2014

Permis de construire : 7 demandes présentées en mairie.
Déclarations préalables : 10 demandes présentées en mairie.
Certificats d'urbanisme : 23 demandes reçues en mairie.

Location de la salle polyvalente

	Associations communales		Habitants et contribuables de St-Péver	Personnes extérieures à la commune
1 jour	60,00€	1 jour	140,00€	240,00€
2 jours	100,00€	2 jours	200,00€	350,00€
		3 jours	315,00€	385,00€
Réunion	Gratuit *	Gouter-apéritif *	60,00€	80,00€
Assemblée générale	Gratuit *	Réveillon	270,00€	non
Sono	Gratuit	Sono	gratuit	non
Caution sono	1000,00€	Caution sono	1000,00€	
Caution	200,00€	Caution	200,00,€	500,00€

* 10,00€ du 1^{er} novembre au 30 avril – frais de chauffage * Gouter-apéritif n'excèdent pas 3 heures

* Gratuite pour les cafés d'enterrements.

Location de l'Espace Socio-culturel

	Associations communales *	Habitants de St-Péver Commerces locaux	Hors commune
1 jour	50,00€	100,00€	170,00€
2 jours	70,00€	120,00€	220,00€
3 jours	100,00€	140,00€	270,00€
Caution	200,00€	200,00€	500,00€

*** Une occupation gratuite par an**

Horaire d'ouverture de la mairie au public Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@wanadoo.fr					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 - 12h30	9h00 - 12h30		8h30 - 12h30	9h00 - 12h30	
	13h30 - 17h00			13h30 - 17h00	
Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat Le ramassage des ordures a lieu chaque mardi					
Lundi	Mercredi		Vendredi		Samedi
	9h00 – 12h00		et 13h30 – 17h00		

Ecole, garderie, cantine	02 96 21 40 40	Gendarmerie	02 96 43 40 18
Communauté des communes	02 96 79 77 77	Pompiers / Samu	18 / 15

Garderie

7h30 – 9h00	0,60 € par tranche de 30 mn*
16h30 – 17h30	1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter.
17h30 – 18h30	0,60 € par tranche de 30 mn*

Cantine

Le prix d'un repas pour un enfant est de 2,50 €	Le prix d'un repas pour un adulte est de 5,00 €
--	--

<http://www.saint-pever.net>